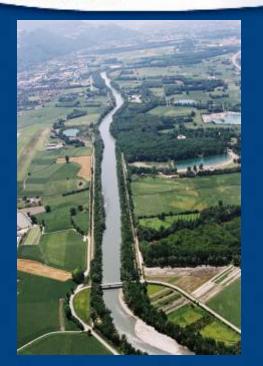


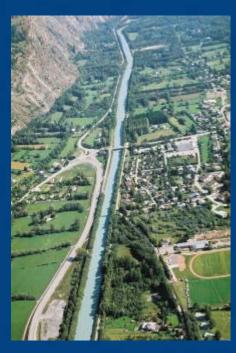
Association Rivière Rhône Alpes - Juillet 2013







PRESENTATION DU SYMBHI















Arrêté Préfectoral mars 2004





OBJECTIFS DU SYMBHI

Le Symbhi est un syndicat mixte qui :

- élabore des projets d'aménagement intégré : protection contre le risque inondation, milieux naturels, loisirs ;
- > aménage les rivières Isère et Romanche ;
- > laisse l'entretien à l'AD Isère Drac Romanche.

A terme : perspective de la gestion intégrée de la rivière Isère (Savoie – Isère – Drôme)



QUI FAIT PARTIE DU SYMBHI?

> Membres financeurs

- le Conseil Général de l'Isère,
- la Communauté de Communes du Grésivaudan (CCG),
- le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO),
- la Communauté de Communes du Sud Grenoblois (CCSG). Grenoble Alpes Métropole finance également l'investissement du Symbhi

> Membres associés



LES PROJETS EN COURS

- ➤ Isère Amont : Projet global : 112 millions d'euros HT de travaux Tranche 1 (Saint Ismier Grenoble) : 52 millions d'euros HT sur la période 2012-2016
- Romanche Séchilienne : 28 millions d'euros HT sur la période 2013-2015
- ➢ Romanche Oisans : poursuite de la réflexion sous la conduite de l'Etat





CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET ISERE AMONT

- L'Isère : une rivière domaniale, peu entretenue
- 14 communes sur 29 concernées par le risque inondation / 300 000 personnes
- Un milliard d'euros de dommages en crue bicentennale
- Une rivière très artificialisée, et coupée de ses annexes naturelles
- Un axe vert peu valorisé du point de vue des usages

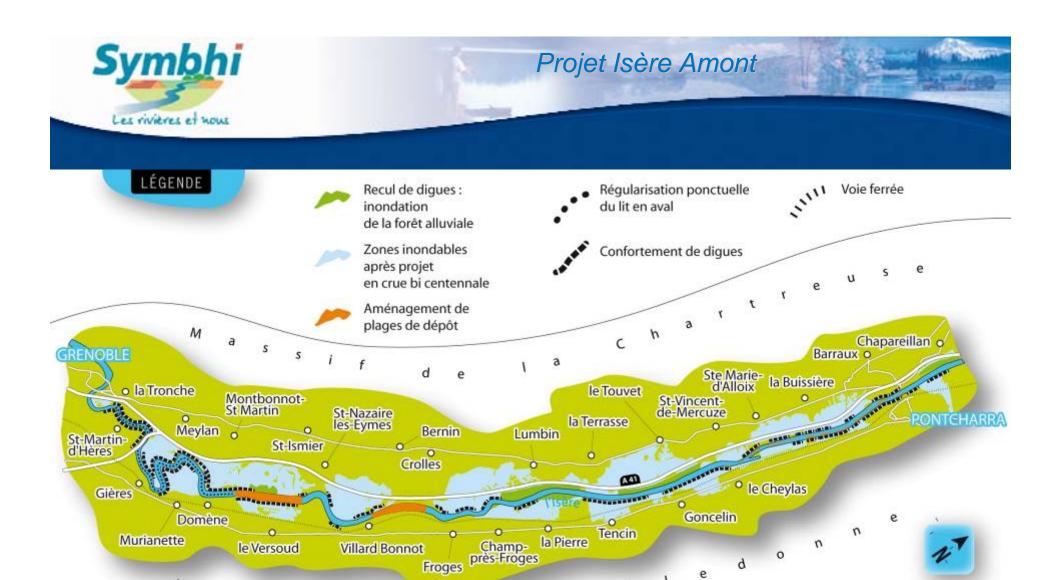






Des objectifs

- Protéger les zones urbanisables pour une crue bicentennale (1859)
- Protéger les zones agricoles pour une crue trentennale
- Promouvoir la restauration environnementale de la rivière et de ses annexes
- Assurer un équilibre morphodynamique
- Mettre en valeur l'axe vert « Grenoble-Pontcharra »



B

f

e



CHAPAREILLAN PONTCHARRA BARRAUX LA BUISSIÈRE SAINTE-MARIE-D'ALLOIX SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE LE CHEYLAS LE TOUVET LA TERRASSE GONCELIN LUMBIN TENCIN CROLLES LA PIERRE SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES CHAMP-PRÈS-FROGES SAINT-ISMIER MONTBONNOT **FROGES** SAINT-MARTIN VILLARD-BONNOT LA TRONCHE LE VERSOUD DOMÈNE GRENOBLE MURIANETTE SAINT-MARTIN

CALENDRIER ET COUT DU PROJET

Un avancement des travaux en 3 tranches

Tranche 1: 2012 - 2016

Tranches 2 et 3 : à partir de 2016

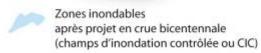
(durée : 7-8 ans)

Coût global de l'opération (valeur 2011) : environ 112 millions d'euros HT

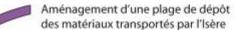


LA TRANCHE 1

LÉGENDE







Aménagement et renforcement des diques existantes

Effacement des digues existantes

Renforcement ou création de merlons

Aménagement hydraulique du canal de la Cheminade

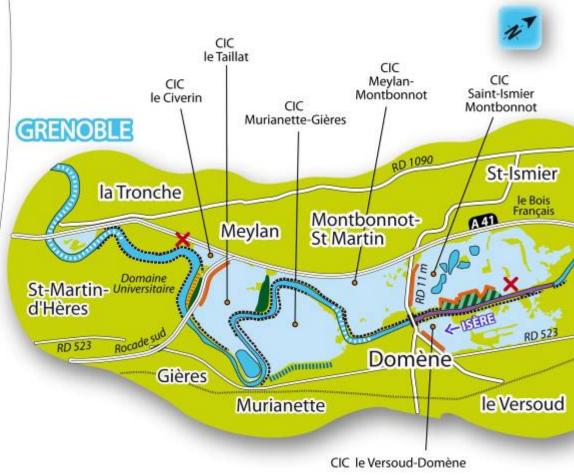
Aménagement environnementale de gravières et bras morts

Reconnexion de forêt alluviale

Reboisements

Reconnexion piscicole

Voie ferrée





LE PLAN DE FINANCEMENT APPROUVE DE LA TRANCHE 1

51 967 337 €financés comme suit :



➤ Etat : 43,1 %

ISÈTE CONSEIL GÉNÉRAL

Conseil général de l'Isère : 31,1 %



Grenoble Alpes Métropole : 17,4 %

2,6 %



> Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse : 5,8 %

> Communauté de Communes du Grésivaudan :



Pour les tranches suivantes (61,3 M€HT valeur 2012), un nouveau PAPI est à établir.



HISTORIQUE DU PROJET

2004 : Création du Symbhi / Lancement d'un schéma d'aménagement / Première candidature PAPI

2005-2007 : Réalisation de l'Avant-Projet / Concertation amont (réunions publiques, ateliers avec les habitants)

2008 : Enquête publique

2008-2010 : Négociations d'un protocole d'indemnisation agricole

2009 : Obtention des autorisations réglementaires

2009-2012 : Opérations foncières de la première tranche (amiable +

expros)

2010-2011 : Négociation d'un nouveau plan de financement

Février 2012 : Démarrage des travaux



ISÈRE AMONT Tranche 1

Brignoud, Villard-Bonnot, Le Versoud, Domène, Montbonnot – Saint Martin, Meylan, Murianette, Gières, Saint-Martin d'Hères, La Tronche, Grenoble



Merlons de cantonnement

Consolidation et rehausses de digues



LES MARCHES EN COURS

```
Les lots de travaux <u>en cours :</u>

- lot n° 1 : curage des bancs aval ;

- lot n° 2 : consolidations par enrochements et génie végétal ;

- lot n° 3 : palplanches et parois étanches ;

- lot n° 4a : ouvrages hydrauliques de la Cheminade,

- lot n° 4b : ouvrages hydrauliques : vannes, clapets ;

- lot n° 5 : instrumentation, supervision, alerte ;

- lot n° 6 : ouvrages de surverse ;

- lot n° 7 : terrassements secteur rive droite aval ;

- lot n° 8 : terrassements secteur rive droite amont ;
```

lot n° 9: terrassements secteur rive gauche;

lot n° 10 : ouvrages de vidange ;



LES MARCHES EN COURS

```
Les lots de travaux en cours

- lot n° 11 : couches de forme ;

- lot n° 12 : plages de dépôt ;

- lot n° 13 : aménagements paysagers secteur rive droite ;

- lot n° 14 : aménagements paysagers secteur rive gauche ;

- lot n° 15 : aménagements environnementaux des gravières ;

- lot n° 16 : gestion de la Petite Massette

- lot n° 17 : aménagements piscicoles des confluences ;

- lot n° 18 : aménagements environnementaux des bras morts et des corridors biologiques ;

- lot n° 19 : défrichement ;

- lot n° 20 : protections rapprochées des habitations.
```



LES ATTRIBUTIONS REALISEES

Lot	Intitulé	Titulaire	Prix HT à l'attribution
1	Curage des bancs	Guintoli / Carron / Bianco	1 551 333,94 €
2	Enrochements lit mineur	Carron / Guintoli / Bianco	2 164 730,59 €
3	Parois étanches	GTS	2 497 378,80 €
4a	Cheminade	Moulin TP / Epsig / Rectimo / ISS Espaces Verts	2 556 779,29 €
6	Surverses	Guintoli / Carron / Pelissard	3 446 468,42 €
7	Terrassements rive droite aval	Guintoli / Carron / Bianco	3 717 516,50 €
8	Terrassements rive droite amont	Guintoli / Carron / Bianco	1 485 975,02 €
10	Ouvrages de vidange	Allouard TP	972 323,50 €
12	Plages de dépôt	Moulin TP	560 114,08 €
16	Petite Massette	Arbre Haie Forêt / Compagnie des Forestiers	112 560,50 €
17	Franchissements piscicoles	Guintoli / Carron / Bianco / GECO	751 815,30 €
18	Pré Pichat, Bras morts, Corridors	GECO / Guintoli / Carron / Bianco	552 798,50 €
19	Déboisement	Bois des Alpes	158 129,00 €
20	Protections rapprochées	Converso / Midali	544 171,00 €
		TOTAL	21 072 094,44 €

CONTRÔLER LES CRUES DE L'ISÈRE



ÉTAT ACTUEL

--- Zones actuellement inondables

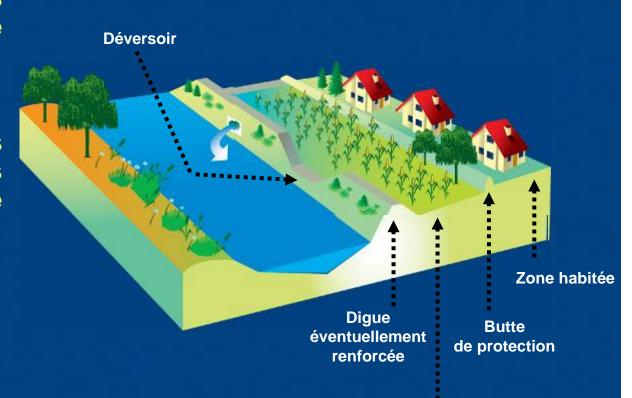
Création de Champs d'inondation contrôlée



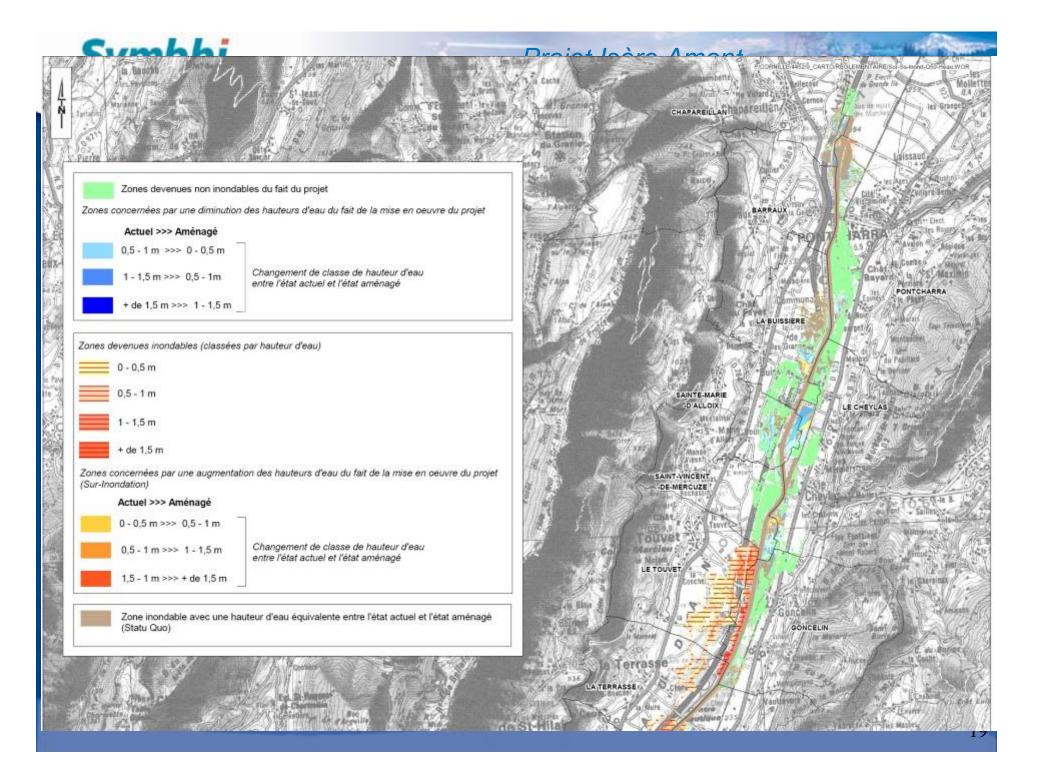
FONCTIONNEMENT D'UN CHAMP D'INONDATION CONTROLEE (CIC)

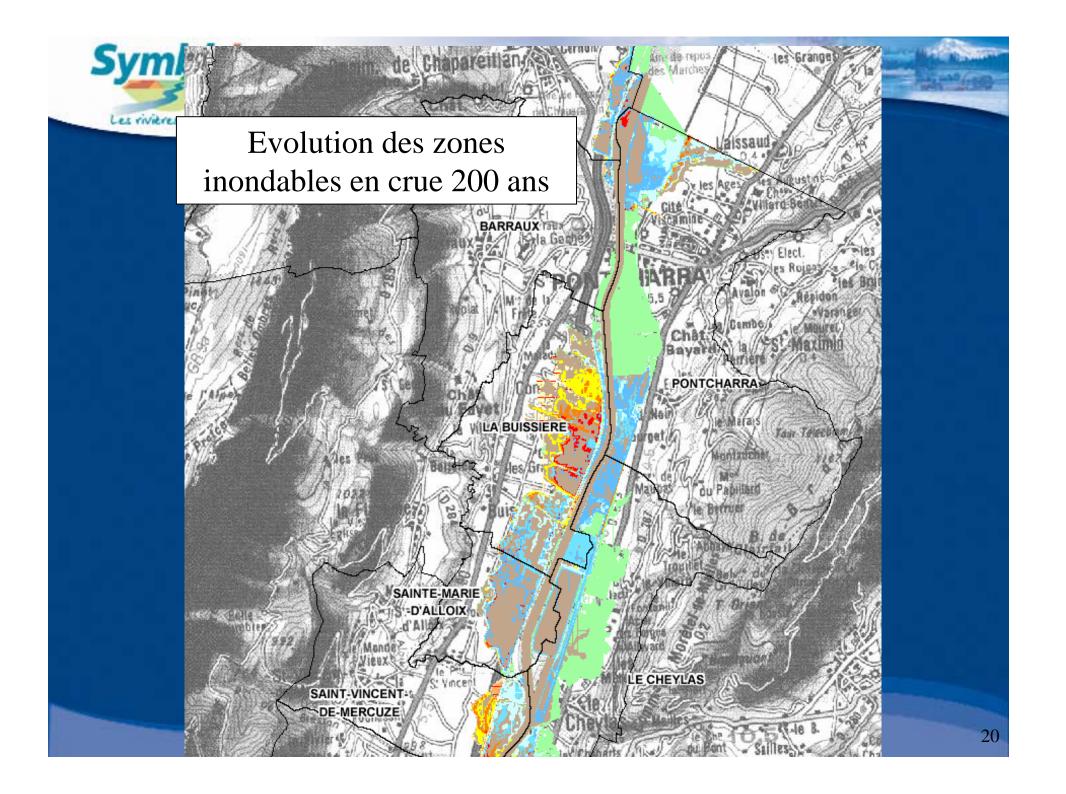
Protéger les zones agricoles face à une crue trentennale.

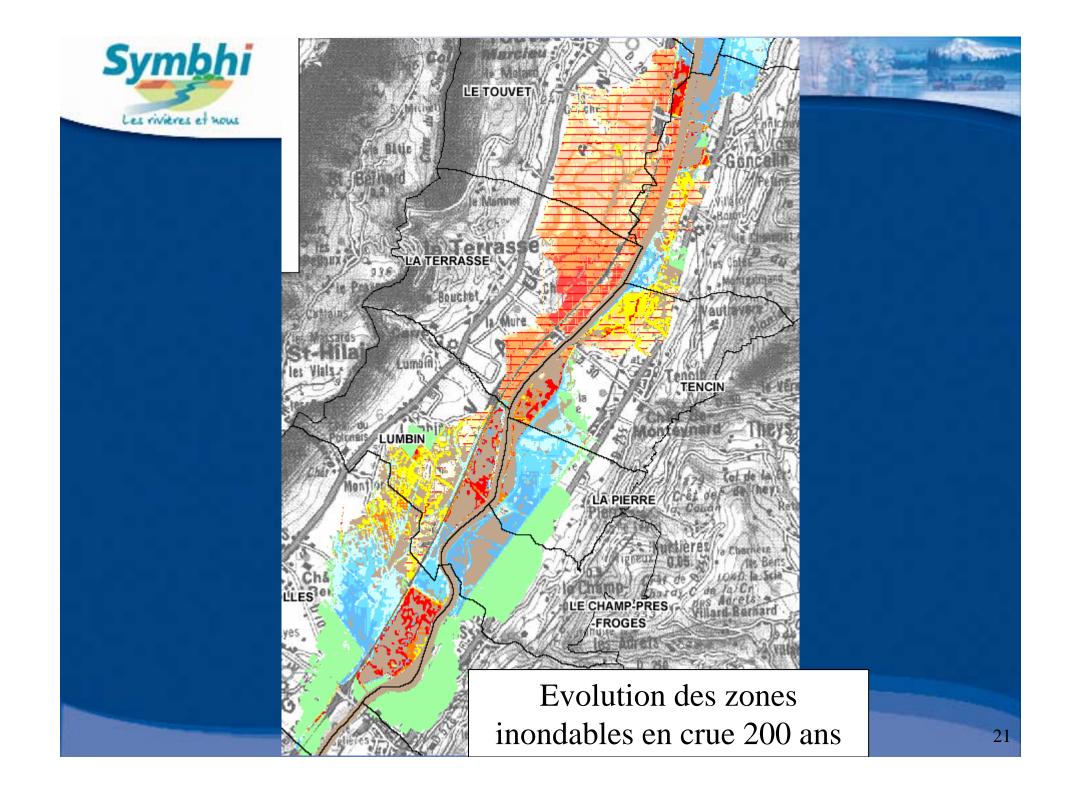
Protéger les zones urbanisées et urbanisées face à une crue bicentennale (type 1859),

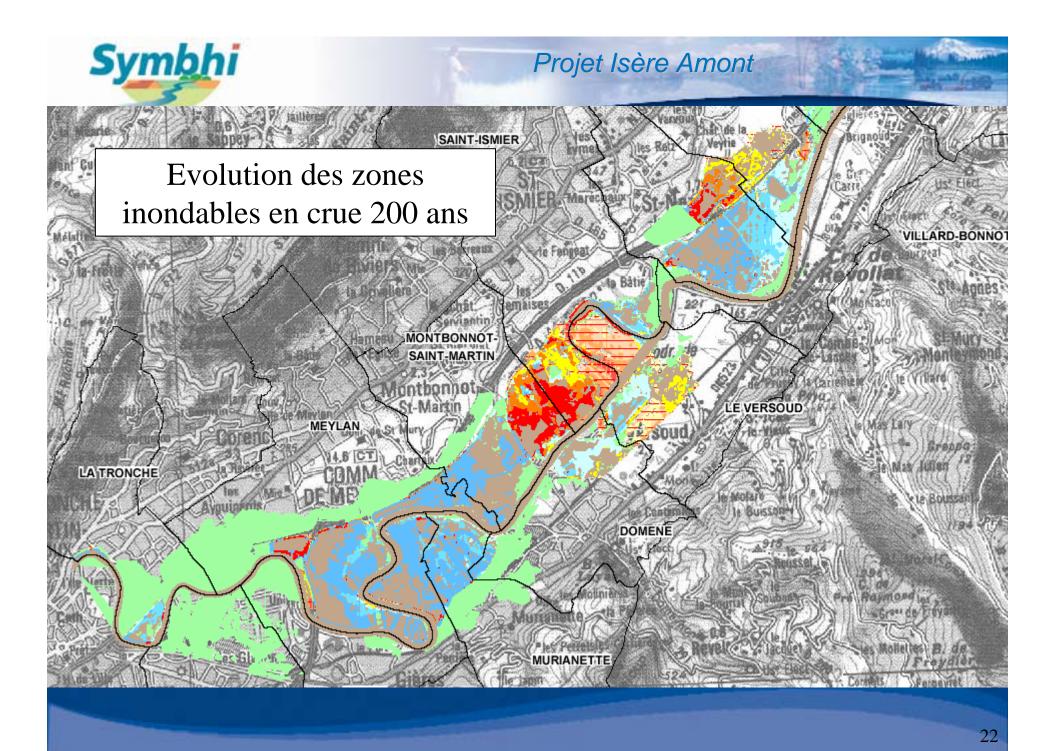


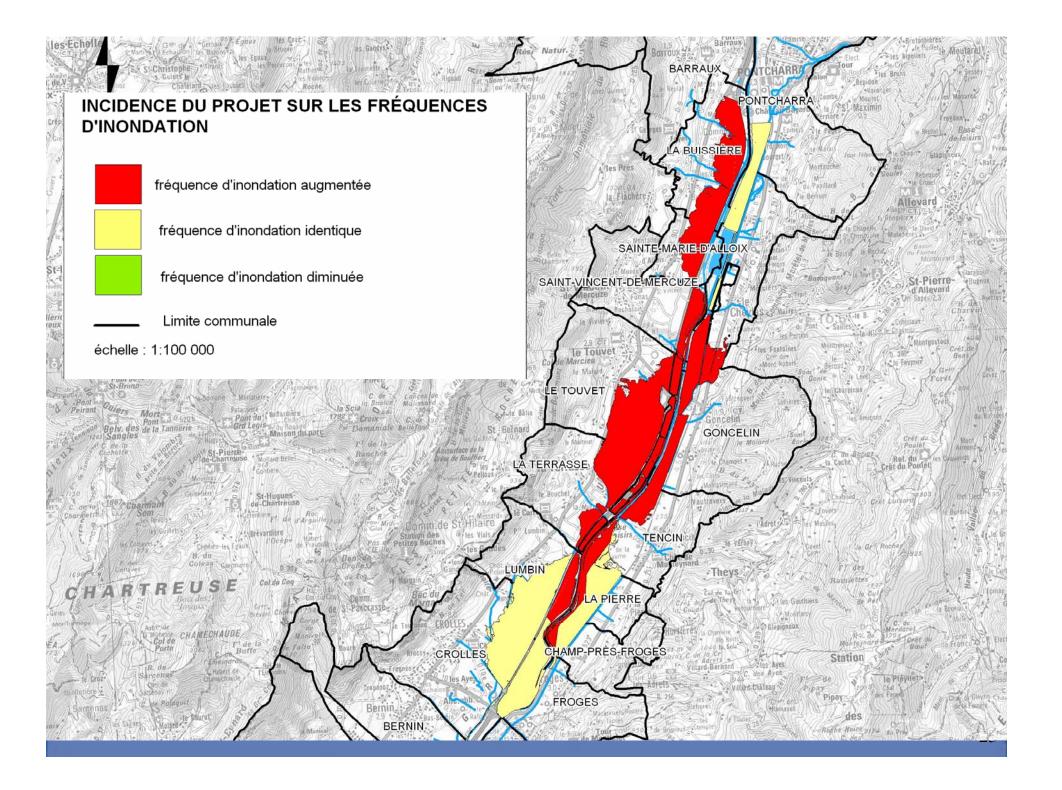
Champ d'inondation controlée

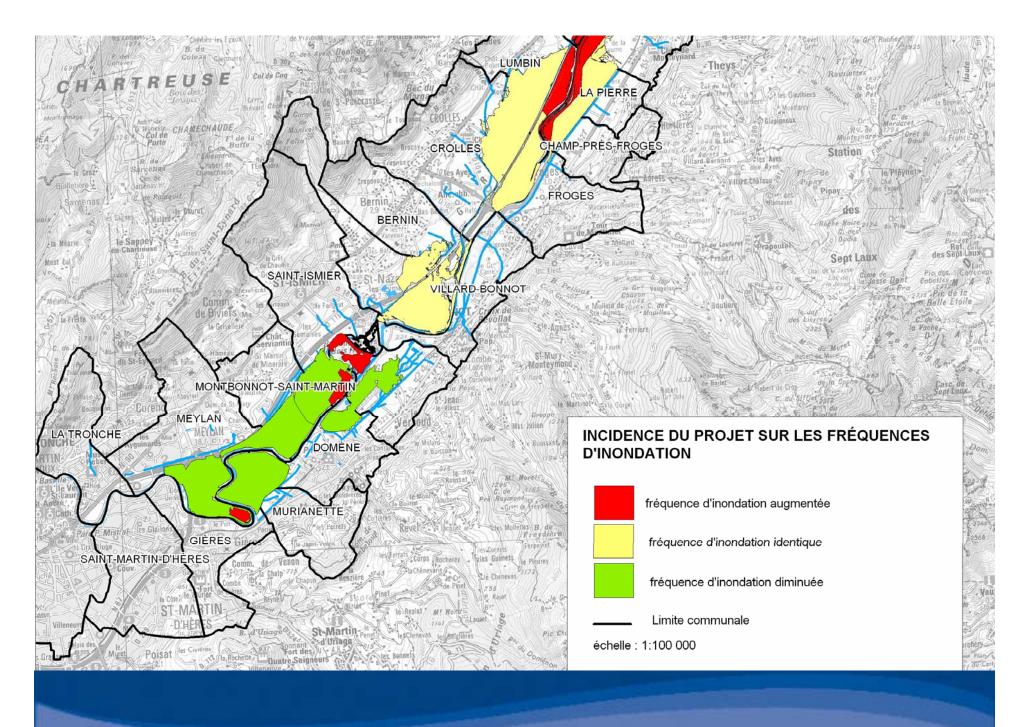




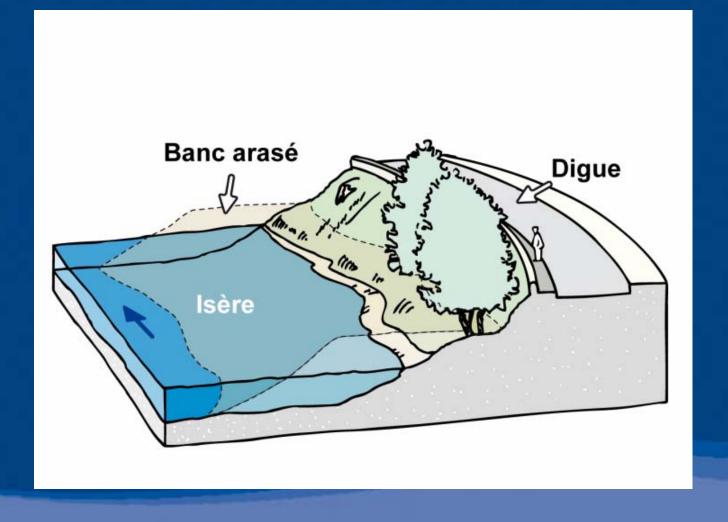
















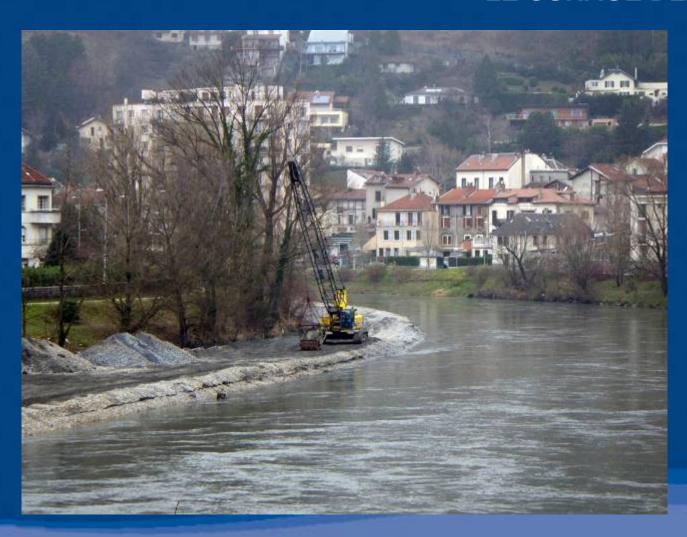


















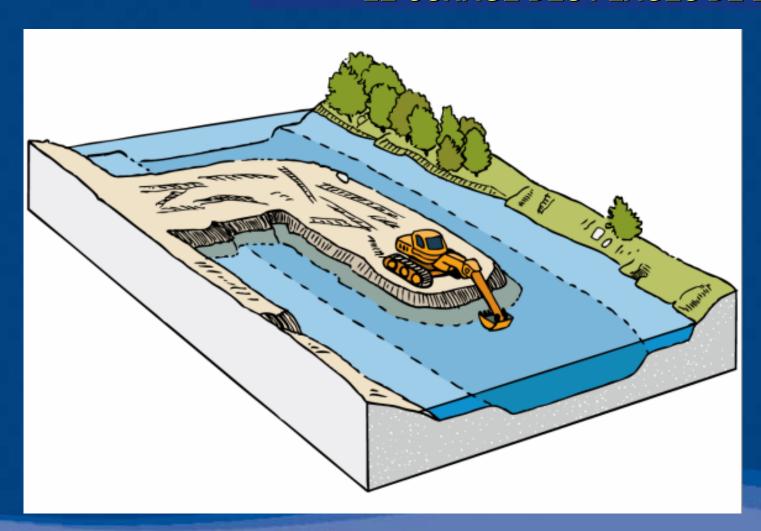


LA BASE VIE

















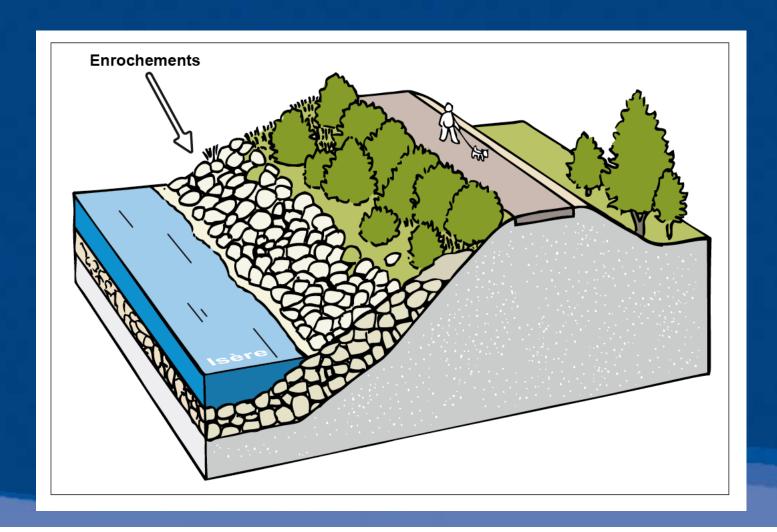






















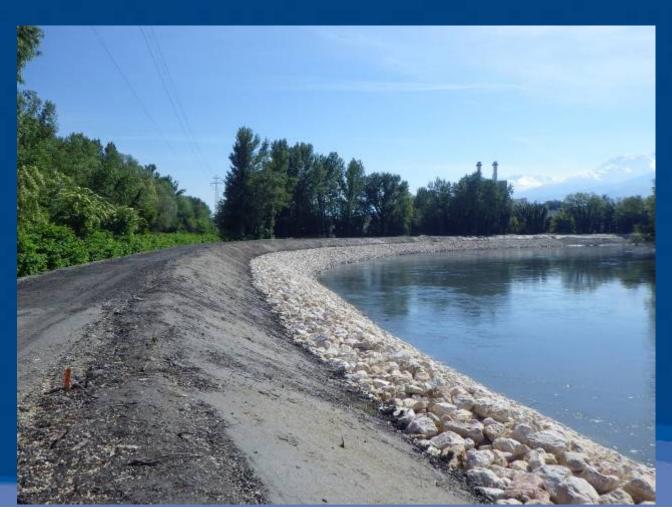


LA CONSOLIDATION PAR ENROCHEMENTS ET GENIE VEGETAL





LA CONSOLIDATION PAR ENROCHEMENTS ET GENIE VEGETAL

























Les rivières et nous

Projet Isère Amont



















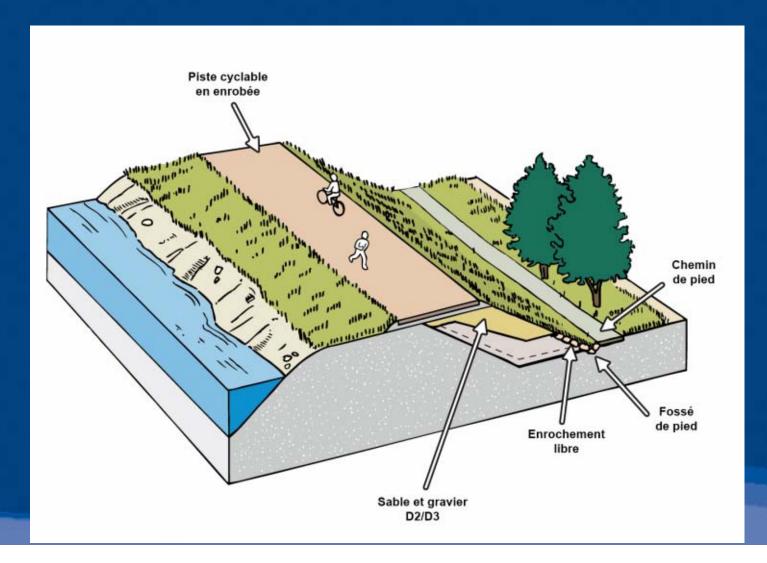




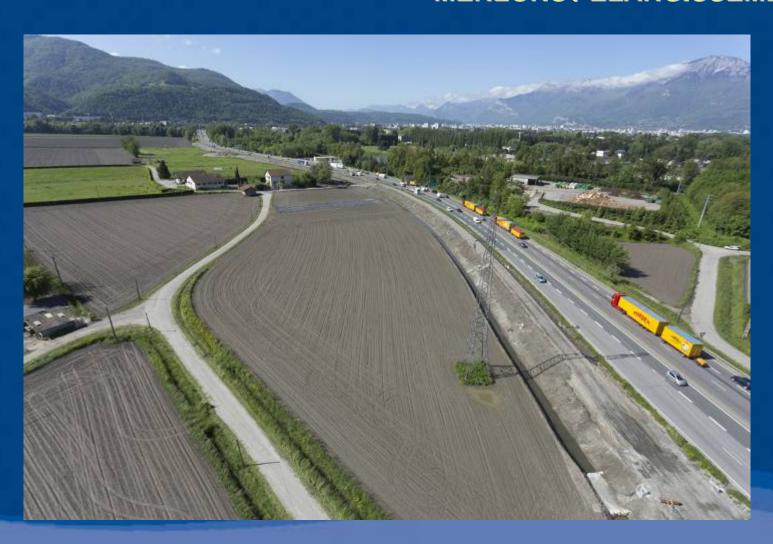




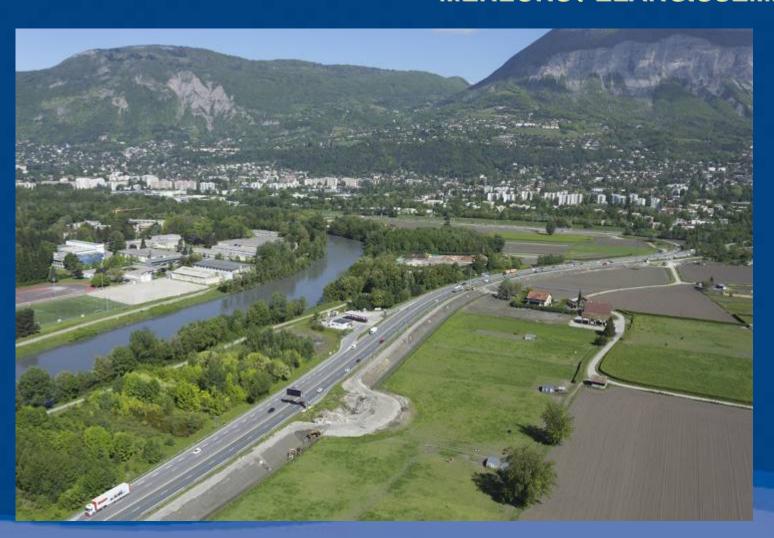












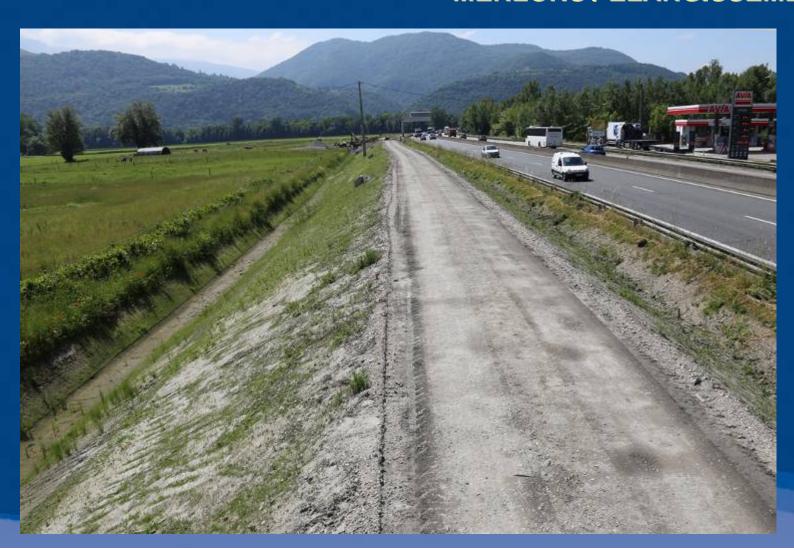


































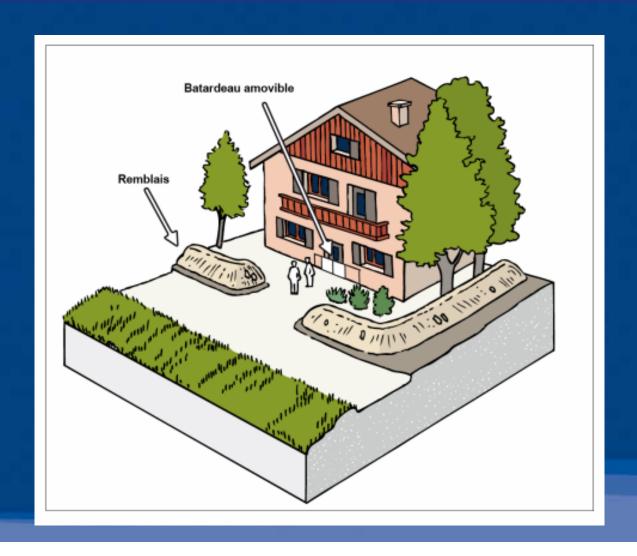








LES PROTECTIONS RAPPROCHEES DES HABITATIONS





LES PROTECTIONS RAPPROCHEES DES HABITATIONS



FACILITER L'ACCÈS AUX BERGES



- ____ chemin (57,4 km)
- 24 haltes vertes
- piste cyclable (27,2 km)
- P 27 parkings



LES AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX



METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS



- 300 ha de forêts alluviales inondables
- 3 milieux naturels valorisés

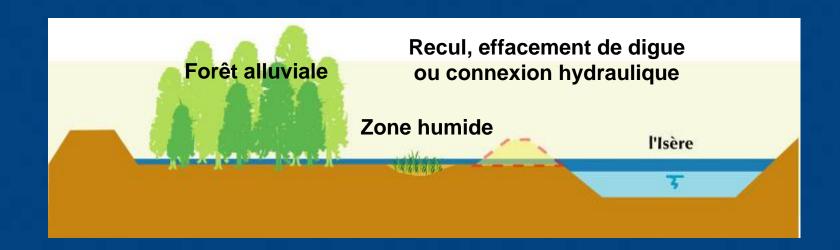
7 gravières réaménagées

7 reconnexions piscicoles



RECULER LES DIGUES POUR RESTAURER LA FORET ALLUVIALE

- •6 km de digue reculées
- •10 km de digues effacées
- •et plus de 300 ha de forêt alluviale reconnectée





AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- lot n° 16 : Gestion de la Petite massette
 - ➢ lot n° 17 : Aménagements des confluences et passes à poissons
- lot n° 18 : Aménagements de gravières et bras

Bras de Meylan Lots 16 et 18

Plan d'eau de La Taillat

Lot 18

Paquet aval
Lot 16

Chantourne de Meylan Lot 17



AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Lot n°18: Aménagements de gravières et bras morts – La Taillat



- Objectif : Créer des habitats humides
- Reprise Plage Ouest et arasement lle Est
- Création et végétalisation de hauts-fonds
 (+0.1 à -1 mètre sous le niveau d'étiage), sur une surface d'environ 8 500 m²





13-02-2013



AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

En

Lot n°18 : Aménagements de gravières et bras morts – Bras de Meylar



 Objectif CNPN: Supprimer les embâcles, recreuser le bras et modeler les berges en pente douce (1/5) après déboisement local, afin qu'elles soient favorables à la Petite massette

98-94-2013



réimplanta Petite masse (octobre 2013) 08-04-2013



AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

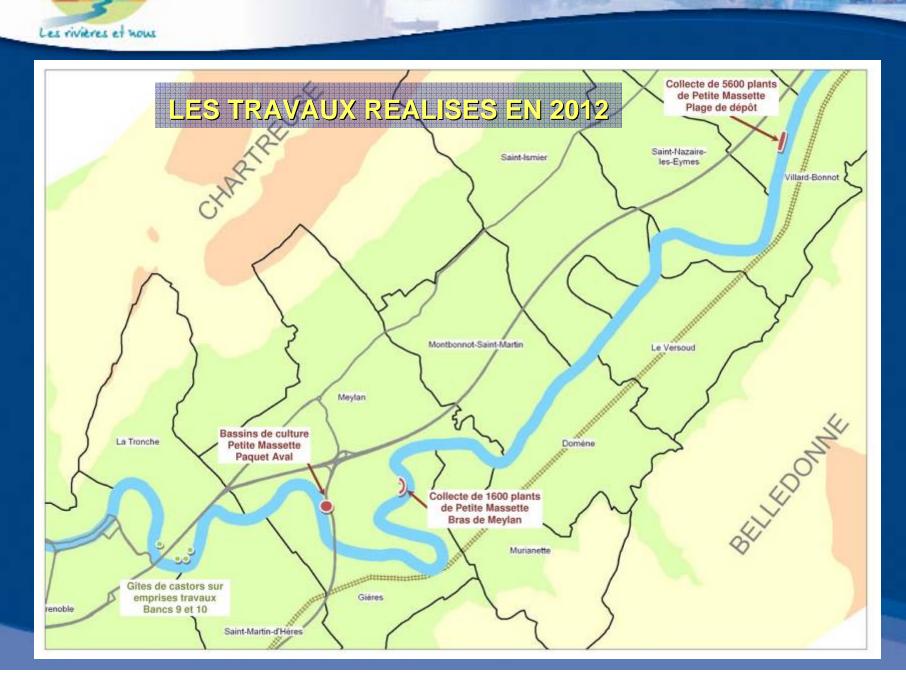
Lot n°18: Aménagements de gravières et bras morts - Bras de Meylar

Amélioration de la dynamique fluviale et environnementale en bonne voie













GESTION DE LA PETITE MASSETTE







GESTION DE LA PETITE MASSETTE





GESTION DE LA PETITE MASSETTE







THÉMATIQUE « CASTOR »

- 1 Identification des sites : Repérage, balisage des terriers/huttes (sorties de galeries et évents), 17 et 30 janvier 12
- **2 Formation ONCFS et démontage d'un TH,** 1/02/12
- 3 Expérimentation d'une reconnaissance par caméra filaire, 6/02/12













THÉMATIQUE « CASTOR »

4. Démantèlement des TH en plusieurs interventions

- **Préparation au démontage** : Déboisement et débroussaillage mécaniques puis manuels aux abords des terriers/huttes.







- Ouverture progressive des TH à la pelle mécanique et assistance manuelle









AMENAGEMENT DE GRAVIERES



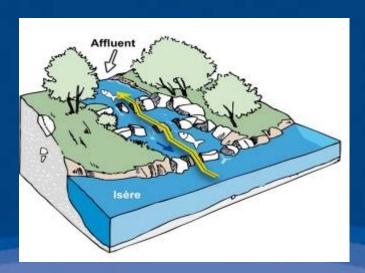


AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Lot n°17 : Aménagements des confluences et des passes à poissons



- Engagement : fin des travaux avant sept 2014 (arrêté Loi sur l'Eau)
 - Phase DET en cours
 - Travaux programmés entre :
 - Juin et octobre 2013 (vert)
 - Février et avril 2014 (rouge)





LES ASPECTS REGLEMENTAIRES

- Déclaration d'Utilité Publique : obtenue le 23 juin 2009
- > Autorisation Loi sur l'Eau : arrêté cadre obtenu le 12 mai 2009, et arrêté complémentaire pour la tranche 1 obtenu le 21 juin 2011 ;
- > Déclaration d'Intérêt Général : obtenue le 23 juin 2009
- ➢ Installations Classées : 4 déclarations obtenues les 31 mai et 9 juin 2011 puis en 2013
- > Dérogation espèces protégées : arrêté obtenu le 3 août 2009
- > Demande de défrichement : arrêté obtenu le 10 août 2011



LA COMMUNICATION DU PROJET

- > Lettre d'information aux élus et aux partenaires
- > Lettre d'information aux habitants
- > Des articles réguliers pour les journaux locaux
- > Des panneaux pédagogiques sur les travaux réalisés
- > Un site Internet repensé



LA COMMUNICATION DU PROJET



Projet Isère amont : vous protéger du risque d'inondation

29 communes entre Pontcharra et Grenoble



OBJECTIFS Un projet pi

- Budget du projet
 112 millions d'euros en 3 tranches de travaux
 52 millions d'euros
- pour la 1^{ier} tranche de Saint-Ismier à Grenoble
- Partenaires financiers











16 champs d'inondation contrôlée (C)
 e déamps d'inondation contrôlée (C)
 création de 2 plages de dépôt entre le trassement de 23 bancs entre Ponte digues confortées, rehaussées ou effi

VALORISER LES MILIEUX N.

• les confluences, les bras-morts, les for

DÉVELOPPER LA FRÉQUENT • aménagements paysagers, haltes ver

Plus d'infos sur WW

Isère amont Protection contre le risque d'inondation











On Paroi







ECHANGES / QUESTIONS

